

Le Mag'

MARS 2024



**NOS
GRANDS
TRAVAUX**

**LA
THERMOGRAPHIE
à la une**

**NOS
ACTIONS**

Sommaire 07



NOS GRANDS TRAVAUX

Développement durable

La déchèterie Sud-Alpilles	07
Le quai de transfert	10
L'Office de tourisme d'intercommunal.....	12

À LA UNE

La thermographie	15
------------------------	----

NOS ACTIONS

Déchets	19
Eau et assainissement	24
Économie	30
Énergie	38
Nos outils de communication.....	42





Nous contacter :

Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

bienvenue@ccvba.fr

<https://www.vallee-des-baux-arpilles.fr>

Accueil : 04 90 54 54 20

Service Info Déchet : 04 84 510 620

23, avenue de Joncades Basses
Zone d'activité de La Massane
13210 Saint-Rémy-de-Provence

En dehors des horaires d'ouverture numéro
d'urgence technique Service Eau et
Assainissement : 06 75 38 40 60

Publication semestrielle gratuite éditée par la
CCVBA - Mars 2024

Directeurs de la publication :
Hervé CHÉRUBINI, Gérard GARNIER

Rédactrice en chef : Karine BRIAND

Rédaction et mise en page :
Service communication - Cécile PIETRI
communication@ccvba.fr

Impression : Coloralpillés

Dépôt légal : à parution

Photo de couverture : ©Mélanie Quesada



Carte du territoire

Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Populations municipales

Des communes au 1er janvier 2024



Saint-Rémy-de-Provence :
9619 habitants

Fontvieille : 3521 habitants

Mouriès : 3414 habitants

Saint-Etienne du Grès :
2486 habitants

Maussane-les-Alpilles :
2396 habitants

Le Paradou : 2200 habitants

Eygalières : 1733 habitants

Aureille : 1541 habitants

Mas Blanc les Alpilles :
513 habitants

Les Baux-de-Provence :
289 habitants

Total : 27 712 habitants



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LABELLISÉE

"TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE !"

Une distinction orchestrée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARBE à l'occasion de la Convention des Maires de la Région Sud qui s'est tenue à Marseille, le lundi 13 novembre 2023.



Ce label, attribué pour une période de 3 ans (2023-2025), salue notre engagement autour d'une démarche locale de développement durable. Pascale LICARI, vice-présidente déléguée à la Transition écologique, était présente pour recevoir ce prix (photo ci-dessus).

L'ÉDITO

Hervé Chérubini

Président de la Communauté de
Communes Vallée des Baux-Alpilles



En ce début d'année 2024, notre engagement en faveur du développement durable demeure intact. La crise énergétique persistante accroît les menaces écologiques qui pèsent sur nous. Les élus et les agents de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles redoublent d'efforts pour mettre en oeuvre de façon concrète l'adaptation au changement climatique et préserver notre cadre de vie.

La gestion durable de l'eau, la réduction des déchets et la maîtrise des dépenses d'énergie sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Nous nous efforçons constamment de respecter nos engagements.

Dans cette édition du Mag' 2024, nous mettons en lumière la thermographie dans notre rubrique "À la une". Nous sommes ravis du succès rencontré lors de notre réunion publique de présentation des résultats, le 13 décembre 2023. C'est l'occasion de reconnaître que, pour nous tous, l'efficacité énergétique de nos habitations et entreprises demeure une priorité.

*Maintenir votre confort
et votre pouvoir d'achat
est notre priorité.*

Au-delà de l'aspect écologique, c'est surtout de notre portefeuille dont il est question. Maintenir notre confort et notre pouvoir d'achat est notre priorité. Face à des défis majeurs liés à l'utilisation et à la préservation de l'eau, ainsi qu'aux coûts croissants du traitement des déchets, nous sommes tous responsables.

Nos comportements quotidiens et nos modes de consommation influent sur notre environnement immédiat. Il est d'urgent d'agir ensemble, avec solidarité.

Notre Bureau Info Énergie est à votre disposition pour vous guider dans l'obtention d'aides financières pour d'éventuels travaux de rénovation.

Dans la même optique, l'économe de flux de la Communauté de communes a réalisé des audits pour les bâtiments communaux et intercommunaux, identifiant les déperditions énergétiques et permettant aux collectivités de planifier d'éventuels travaux.

Ce bulletin communautaire revient également sur les grands travaux réalisés et à venir, tels que la requalification de la déchèterie Sud-Alpilles à Maussane/Paradou, la rénovation énergétique de l'office de tourisme intercommunal ainsi que la construction du futur quai de transfert dans la zone de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence. Ces infrastructures sont indispensables pour maintenir notre efficacité dans l'exercice de nos compétences.

Vous découvrirez à la lecture de ces pages que nos actions se déploient à tous les niveaux, que ce soit dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de l'économie ou de l'énergie.

La communication renforcée de ces derniers mois témoigne de notre volonté d'être au plus proche de vous, de comprendre vos préoccupations et de vous expliquer au mieux nos choix politiques.

En ce premier trimestre 2024, permettez-moi de vous renouveler tous mes vœux pour l'année à venir et de vous souhaiter une agréable lecture !

Hervé Chérubini



NOS GRANDS TRAVAUX

Transition écologique

TRI ET VALORISATION

La déchèterie Sud-Alpilles

Une nouvelle ère

Après six mois de travaux, un accès non autorisé aux professionnels et une fermeture temporaire d'un peu plus de deux mois pour tous, la déchèterie a réouvert ses portes le lundi 17 juillet 2023 avec une toute nouvelle apparence et des fonctionnalités améliorées. Les habitants du territoire peuvent désormais bénéficier d'une installation modernisée, repensée et davantage axée sur la sécurité et les nouvelles filières de tri.

Une transformation complète

Pour un tri plus efficace

La déchèterie a subi une transformation complète, tant dans sa conception que dans ses infrastructures. L'objectif principal de cette requalification était d'améliorer l'efficacité du tri des déchets, tout en garantissant la sécurité des usagers et du personnel. Les nouvelles installations répondent aux normes les plus récentes en matière de traitement des déchets.

Nouvelles filières de tri

Conformes à la Loi anti-gaspillage

En ligne avec la Loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), la déchèterie Sud-Alpilles élargit ses filières de tri pour inclure des catégories supplémentaires de déchets. Désormais, les usagers peuvent trier et déposer des jouets, des articles de sport et de loisirs, du matériel de bricolage et des déchets de jardin. Cette évolution favorise une gestion plus durable et



Nouveaux garde-corps et nouveaux panneaux sur les quais

conforme aux normes environnementales en vigueur. Par ailleurs, les études pour les travaux de requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence seront finalisées en 2024, avec un début des travaux souhaité en 2025.

Zone de réemploi

Donnez une seconde vie à vos objets

L'une des grandes nouveautés de la déchèterie Sud-Alpilles est l'introduction d'une zone de réemploi. Cette zone permet aux habitants de faire un don ou de troquer des objets qu'ils n'utilisent plus. Cela s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets en encourageant la réutilisation et le partage au sein de la communauté. Une initiative qui contribue non seulement à réduire la quantité de déchets envoyés en décharge, mais aussi à diminuer les ressources naturelles nécessaires à leur fabrication tout en favorisant un esprit de solidarité et d'économie circulaire.

La déchèterie Sud-Alpilles se positionne désormais comme un modèle pour les autres installations en permettant aux habitants d'adopter des pratiques de tri et de réemploi plus conscientes. La requalification de la déchèterie de Saint-Rémy devrait être réalisée dès 2025.



De nouveaux garde-corps ont été installés



Vidage en cours devant les bennes

L'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE SOUMISE À DES RÈGLES PRÉCISES :

► **Seuls sont admis** les habitants et les professionnels de Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Rémy-de-Provence ;

► **La carte d'accès** est obligatoire pour l'accès à la déchèterie ;

► **Dépôts des particuliers** limités à 24 passages par an ajustables en fonction des aléas et des besoins spécifiques. Limités à 3m³/jour pour tous les flux, sauf pour les gravats : 1m³/jour ;

► **Accès réservé aux véhicules** et véhicules attelés d'une remorque n'excédant pas 3,5 tonnes ;

► **Dépôts des professionnels** limités à un voyage par jour et par entreprise, du lundi au vendredi (maximum 5m³/jour pour tous les flux, sauf pour les gravats, maximum 1m³/jour) ;

► **Accès interdits** le samedi pour les professionnels et pour les véhicules assimilés à des véhicules professionnels (camion plateau, fourgon...)

Attention : L'immatriculation de votre véhicule et votre carte sont liées. C'est l'association des deux qui vous permettra l'accès aux déchèteries intercommunales.



VOUS N'AVEZ PAS VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

► **Je me connecte** sur "Mes démarches" sur le site internet de la Communauté de communes, muni des documents utiles : pièce d'identité, justificatif de domicile récent et carte grise des véhicules.

► **Je me présente à l'accueil** : 23, avenue des Joncades Basses Zone d'activités de La Massane 13210 Saint-Rémy-de-Provence, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30,

► **J'appelle le Service Info Déchets** au 04 84 510 620.



Accessibilité de la déchèterie aux scolaires

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles souhaite que le site soit accessible aux scolaires afin de sensibiliser le public au tri des déchets et de façon générale à la réduction des déchets. La présence de la centrale solaire photovoltaïque mitoyenne avec une aire pédagogique dédiée permet ainsi d'offrir un espace pédagogique sur les énergies renouvelables et la valorisation des déchets.

Renseignements auprès du Service Info Déchet : 04 84 510 620 ou info.dechet@ccvba.fr

Le nouveau point de réemploi

UNE ÉTAPE MAJEURE

Nouveau quai de transfert à Saint-Rémy-de-Provence

Vers une gestion des déchets plus durable



Travaux en cours dans la zone de Massane pour le futur quai de transfert

©Sud écran

Depuis le 6 novembre 2023, les pelleteuses et les ouvriers s'affairent dans la zone de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence, marquant le début des travaux pour le nouveau quai de transfert des ordures ménagères et des emballages. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de réduire les déplacements des bennes, d'optimiser le transport des déchets et de promouvoir une gestion globale plus respectueuse de l'environnement.

*Projet du quai de transfert*

Réduire l'impact

Financier et environnemental des déplacements

Actuellement, toutes les bennes du territoire effectuent quotidiennement des trajets jusqu'au quai de transfert des déchets situé à Beaucaire. Ces déplacements entraînent des coûts significatifs, allant du carburant à l'usure des véhicules, sans oublier l'impact environnemental lié aux émissions de gaz à effet de serre. Le nouveau quai de transfert vise à atténuer ces problèmes en optimisant le transport des déchets grâce à des semi-remorques capables d'absorber des tonnages plus importants.

Conception écologique et responsable

Les bâtiments et infrastructures sont conçus dans une démarche éco-responsable visant à réduire les impacts environnementaux et les dépenses énergétiques. Ce nouvel équipement communautaire qui accueillera également les agents du service de collecte et de la flotte des bennes du Nord-Alpilles (avec une aire d'entretien), se caractérise par une conception bioclimatique, la prévention des envols de déchets, des ombrières photovoltaïques, la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, des racks à vélos, et enfin des végétaux locaux. Les matériaux biosourcés locaux sont intégrés : charpente et bardage en bois labélisé bois des Alpes ou Massif central, laine biofib (chanvre, coton et lin) pour l'isolation thermo-acoustique

des cloisons, fibre de bois pour la toiture. Le béton utilisé est majoritairement bas carbone.

Une charte de chantier vert à faibles nuisances a été signée par l'ensemble des entreprises de travaux et un suivi effectué sur toute la durée du chantier pour s'assurer de la qualité environnementale de l'opération. Des heures d'insertion sont également prévues sur certains lots.

Amélioration de l'autonomie et rationalisation des coûts

Le nouveau quai de transfert permettra également une meilleure autonomie grâce à l'installation d'un centre technique. Actuellement, les agents et le matériel du nord du territoire sont dispersés entre le centre technique municipal de Saint-Rémy-de-Provence et un local privé en location. Avec le nouveau quai, une logique de rationalisation des coûts et de gestion plus efficace des équipes et du matériel sera mise en place.

Un projet structurant

Des soutiens importants

Le chantier, dont la fin est prévue pour novembre 2024, représente un investissement de 3 millions d'euros, avec les soutiens importants de la Région et de l'Etat. Ce projet ambitieux combine parfaitement innovation, durabilité et efficacité.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Office de tourisme intercommunal

Un engagement en faveur du tourisme durable

Inauguration de l'Office le 14 juin 2023



Ce projet ambitieux a permis de transformer cet espace emblématique en bâtiment à énergie positive, aligné sur les engagements environnementaux du territoire. Cette initiative marque une étape significative vers le tourisme durable et s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.



Nouvelles plantations et nouvelle treille devant l'Office

Délocalisation temporaire

Les travaux ont débuté avec la délocalisation temporaire de l'accueil à la salle Jean Jaurès, offrant ainsi aux visiteurs une continuité de services. Les équipes administratives, quant à elles, ont été accueillies au siège de la Communauté de communes.

Un bâtiment à énergie positive

La rénovation n'est pas simplement esthétique mais aussi axée sur la durabilité et l'efficacité énergétique. Le nouvel Office de tourisme est un bâtiment à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. Les choix de matériaux sont au cœur de cette transformation : l'isolation des toitures est réalisée en matériaux bio-sourcés, l'enveloppe des murs est composée de panneaux de paille de riz, les fenêtres sont à double vitrage, la porte d'entrée est vitrée pour maximiser la luminosité naturelle, et une pompe à chaleur assure un chauffage respectueux de l'environnement.

Un éclairage LED et une ventilation basse consommation ont été installés. Enfin, des panneaux photovoltaïques ont été intégrés pour exploiter l'énergie solaire et alimenter une partie des besoins électriques de l'Office de tourisme.

Une vitrine du territoire en matière de tourisme durable

Cette rénovation est une déclaration d'engagement envers le tourisme durable. Les habitants et les visiteurs peuvent désormais profiter d'une expérience touristique avec un espace accueillant et écologiquement responsable.



La rénovation n'est pas simplement esthétique mais aussi axée sur la durabilité et l'efficacité énergétique



À LA UNE

La thermographie



Exemple de thermographie d'une habitation

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Grâce à la thermographie aérienne

Optimiser l'efficacité énergétique de son habitation

L'hiver dernier, une étude thermographique a été menée sur l'ensemble des toitures des bâtiments des communes de Saint-Rémy-de-Provence, Eygalières, Mas-Blanc des Alpilles et Saint-Etienne du Grès. 100% des habitations ont été passées au crible lors du survol effectué dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 mars 2023.

Pour les habitants des autres communes, le survol thermographique doit être réalisé dès que les conditions météorologiques seront réunies, en 2024. Vous serez tenus informés des résultats et d'une date de réunion publique.

Cette opération, réalisée par un avion bimoteur équipé de capteurs infrarouges de la compagnie Action Air Environnement, a été rendue possible grâce à une aide financière européenne du programme Leader, porté par le PETR du Pays d'Arles.

L'objectif de cette initiative était d'identifier les déperditions énergétiques et les défauts d'isolation au sein des bâtiments publics et privés. Les données collectées sont désormais disponibles pour les habitants qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation.



Thermographie aérienne

Un diagnostic accessible à tous

Pour découvrir si votre habitation ou entreprise présente des défauts d'isolation et des déperditions énergétiques, le Bureau Info Énergie de la Communauté de communes met à votre disposition les résultats de la thermographie. Maria Guillot, conseillère au Bureau Info Énergie, offre un accès gratuit à ces données et se tient à disposition pour les interpréter avec vous.

Pour obtenir ces informations, vous pouvez aussi contacter le Bureau Info Énergie par mail à l'adresse info.energie@ccvba.fr.

N'oubliez pas d'indiquer vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et de fournir un justificatif de domicile. Si vous préférez une assistance téléphonique ou un rendez-vous pour interpréter les images, vous pouvez appeler directement au **04 90 54 54 53**.

Le site internet de la Communauté de communes propose une démarche en ligne dédiée à la demande des images infrarouges de votre habitation.

La thermographie aérienne offre une opportunité unique de comprendre et d'améliorer l'efficacité énergétique de votre habitation. Ses résultats permettent d'envisager des solutions durables pour réduire votre facture énergétique.



Avion réalisant la thermographie de la compagnie Action Air Environnement



Ce projet a été soumis au fonds européen Leader dans le cadre de l'accompagnement et du soutien aux entreprises dans la structuration de la filière du bâtiment et de leur montée en compétence en matière de rénovation énergétique.

Découvrir des défauts d'isolation et de déperditions énergétiques grâce aux résultats de la thermographie

Des aides financières pour des solutions durables

Si vous avez des problèmes d'isolation ou de déperditions énergétiques, vous avez droit à des aides financières pour entreprendre des travaux visant à améliorer la performance énergétique de votre domicile.

Des dispositifs tels que "Ma prime Rénov'", "Les certificats d'économie d'énergie", "Le chèque énergie durable" ou "Provence Éco Rénov'" sont accessibles mais il est impératif de faire la demande avant le début des travaux. De plus, pour bénéficier de ces aides, il est nécessaire de faire appel à une entreprise certifiée RGE, c'est-à-dire "Reconnu garant pour l'environnement".

PARTICULIERS OU ENTREPRISES :

Avec le lancement du portail Alpilles Eco Energie, la Communauté de Communes vous aide à récupérer les primes des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour vos travaux de rénovation énergétique. Le dispositif peut être cumulé avec d'autres aides financières (selon conditions).

Rendez-vous sur www.alpilles-ecoenergie.fr afin de vérifier votre éligibilité et de simuler la prime à laquelle vous avez peut-être droit



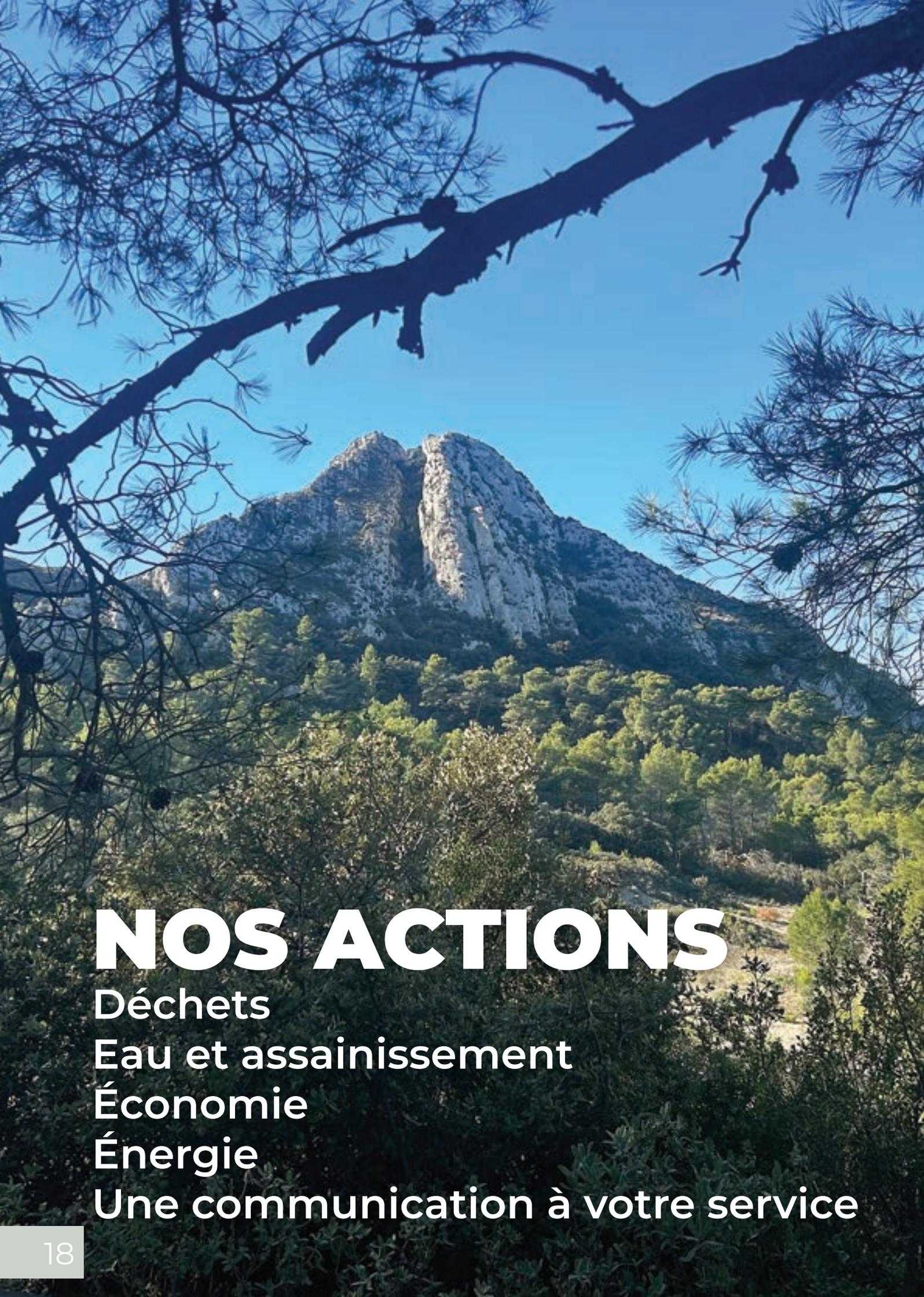
QUELQUES EXPLICATIONS LA THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

PAR SURVOL AÉRIEN

Cette méthode permet d'évaluer la performance énergétique des toitures des bâtiments de manière rapide, précise et non intrusive. La technologie utilise des caméras thermiques montées sur des avions pour détecter les variations de température à la surface des structures, en toitures. L'un des principaux avantages de la thermographie infrarouge réside dans sa capacité à visualiser les différences de chaleur émises par les composants d'un bâtiment. Lors du survol aérien, les caméras captent les variations thermiques liées à des problèmes tels que les fuites d'air, les ponts thermiques ou l'isolation défectueuse. Cette approche permet de détecter des problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent des sources majeures de perte d'énergie en identifiant précocement les points chauds ou anormalement froids de la toiture.

Une réunion publique s'est tenue le 13 décembre 2023 afin de présenter les résultats de cette première étude thermographique.





NOS ACTIONS

Déchets

Eau et assainissement

Économie

Énergie

Une communication à votre service

LA COLLECTE EN

Porte à porte

Un nouveau chapitre dans la gestion des déchets



L'objectif premier de cette initiative, déployée sur trois années, était d'optimiser le tri des déchets, d'améliorer la propreté des espaces publics et de décourager les dépôts sauvages dans les conteneurs collectifs, tout en encourageant les habitants à adopter des comportements responsables.



La mise en œuvre de la collecte individuelle en porte à porte des ordures ménagères et des emballages, sur notre territoire, s'est déroulée en plusieurs étapes :

- En 2020, la phase 1 a concerné Aureille, Maussane-les-Alpilles, Paradou et Mouriès.
- En 2021, la phase 2 a été étendue à Saint-Rémy-de-Provence, Les Baux de Provence et Eygalières.
- Fin 2022/2023, la phase 3 a touché Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles et Saint-Etienne du Grès.

Dans le cadre de ce changement, les sacs jaunes pour les emballages et les bacs collectifs ont été remplacés par des bacs individuels avec des collectes hebdomadaires. Certains foyers, en hypercentre, maintiennent l'utilisation du sac jaune en raison de contraintes d'espace et des bacs collectifs pour les ordures ménagères.

Cette transition vers la collecte en porte à porte a généré des résultats positifs remarquables, aussi bien en termes de tonnage collecté que de tri. Elle a

également permis de réduire la distance parcourue lors des collectes grâce à une optimisation minutieuse des itinéraires et elle a sensibilisé au mieux les usagers du territoire.

Entre 2019 et 2023, les ordures ménagères ont connu une baisse significative de 24%, tandis que ceux, liés aux emballages ont enregistré une augmentation de 64%.

Malgré cette augmentation notable des emballages, la réduction substantielle des ordures ménagères compense largement, aboutissant à une **diminution globale de 17% (somme des ordures ménagères résiduelles et des emballages)**.

Cette évolution représente une avancée très positive, conforme aux objectifs réglementaires, avec un meilleur tri et une diminution globale des déchets ménagers.

Bravo et merci à tous !

	2019	Évolution	2023
OMR*	10 403 tonnes	- 24 %	7873 tonnes
Emballages	890 tonnes	+ 64 %	1457 tonnes

* OMR : Ordures ménagères résiduelles



TRI DES BIODÉCHÊTS

Mieux comprendre

Les nouvelles obligations instaurées depuis le 31 décembre 2023

Le tri des déchets organiques devient obligatoire pour les professionnels, les collectivités locales et les particuliers. Cette mesure découle de la loi anti-gaspillage de 2020. La loi anti-gaspillage vise à transformer notre manière de consommer, encourager le recyclage, réduire la production et à promouvoir une gestion responsable de nos déchets. L'une des dispositions phares de cette loi est l'obligation de trier les déchets organiques depuis le 31 décembre 2023.

Nos déchets alimentaires et jardiniers

Des trésors organiques

Les biodéchets englobent les déchets organiques générés lors de la préparation des repas : épluchures, coquilles d'œufs, le marc de café, les sachets de thé, les fruits ou légumes décomposés ou les fleurs fanées. Ils comprennent également les petits déchets verts* provenant de l'entretien des espaces verts, tels que la tonte de pelouses ou les feuilles mortes.

Inauguration du composteur collectif de Mouriès, le 21 octobre 2023



Vers une terre plus saine

Les raisons cruciales derrière le tri des déchets organiques

Les restes alimentaires et les déchets de jardins représentent une part significative de nos déchets quotidiens. Composés à 80% d'eau, les incinérer est très énergivore, sans compter le temps de transport vers les lieux d'incinération. Lorsqu'ils sont enfouis dans les décharges, ils produisent du méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone. Or, les déchets organiques peuvent servir. En effet, le compostage permet la création d'engrais naturels, le compost, utilisable pour enrichir les sols. Par ailleurs, les biodéchets peuvent aussi être convertis en biogaz, une énergie renouvelable, par la méthanisation.

Nous sommes tous concernés

Cette obligation de tri s'applique à toutes les strates de la société. Les entreprises doivent mettre en place des dispositifs de tri des déchets organiques dans leurs locaux. Les collectivités locales doivent fournir des outils aux habitants pour trier ces biodéchets. Et les particuliers sont encouragés à trier leurs déchets organiques à la source, à la maison.

Une organisation à trouver

La Communauté de communes, soutenue par l'Ademe et la Région, met à disposition des foyers des composteurs individuels et des lombricomposteurs depuis plusieurs années. Des composteurs collectifs sont également installés dans les communes du territoire, des quartiers identifiés comme volontaires, ou des jardins partagés depuis 2022. Une initiative encadrée par une association d'accompagnement "Solutions Compost" qui forme les habitants et les



Inauguration du composteur collectif d'Eygalières, le 4 juillet 2023, en présence d'Anne Poniatowski, vice-présidente déléguée aux déchets et d'Aline Pélissier, maire d'Eygalières.

accompagne dans leur pratique.

Le tri des biodéchets devient une étape cruciale dans notre engagement collectif pour réduire notre impact environnemental. Depuis le 31 décembre 2023, cette obligation légale représente une opportunité pour chacun de nous de contribuer à la construction d'un avenir plus durable et plus respectueux de l'environnement.

**Pour les gros végétaux, les déchèteries intercommunales sont à votre disposition. La Communauté de communes a également mis en place un service de broyage à domicile (Prise de rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00 au 06 68 12 96 44).*

COMPOSTEURS À DISPOSITION !

Si vous souhaitez disposer d'un composteur individuel de jardin (400 litres), contre une participation financière de 15€, ou d'un lombricomposteur d'intérieur (contre une participation de 20€), ils sont à réserver auprès du **Service Info Déchet** via : "Mes démarches en ligne" sur notre site internet, par mail **info.dechet@ccvba.fr** ou par téléphone : **04 84 51 06 20**. Vous pouvez également nous contacter si vous êtes volontaires pour participer à la mise en place de composteurs collectifs dans votre quartier.

Nouveauté : Suite aux nombreuses demandes, un nouveau modèle de composteur (150 litres) sera disponible au même tarif dès septembre 2024. Il sera adapté aux petits jardins et aux cours.



INTERVIEW ANNE PONIATOWKI,

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX DÉCHETS

► Qu'est-ce que l'obligation de tri des biodéchets change pour les habitants du territoire ?

Cela change pas mal de choses, bien sûr, et implique un changement significatif dans nos habitudes de tri. Mais c'est pour la bonne cause !

Suite à cette nouvelle obligation réglementaire, nous devons désormais séparer et collecter nos déchets organiques, c'est à dire les restes de cuisine, les déchets alimentaires, les épluchures et toute autre matière compostable. Ces biodéchets doivent être ensuite mis dans des composteurs. Pour tous ceux qui possèdent un jardin, il devient nécessaire de se doter d'un composteur individuel. Il suffit de le réserver à la CCVBA moyennant une participation financière de 15 €.

Réalisons qu'en triant ces biodéchets, nous allons réduire de façon significative les déchets envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement et encourager ainsi le retour à la terre des matières organiques. Un cycle vertueux, écologique et circulaire qui va dans le sens de la transition écologique devenue indispensable.

► Y-a-t-il d'autres projets de composteurs collectifs sur le territoire ?

Tout le monde n'a pas la possibilité d'avoir son propre composteur individuel par manque de place à l'extérieur pour le stocker. C'est pourquoi des composteurs collectifs ont déjà été installés dans des jardins partagés, ou dans certaines résidences. D'autres sont en phase d'installation ou de réflexion. Mais cela implique la participation d'habitants volontaires et motivés. C'est pourquoi nous invitons tous les habitants intéressés à se faire connaître auprès du Service Info Déchet. La CCVBA propose également des lombricomposteurs qui sont une alternative intéressante pour les appartements.

Pour répondre à une demande croissante des habitants, nous allons aussi commander des composteurs individuels plus petits que ceux que nous avons distribués jusqu'à présent (150 litres contre 400 litres auparavant). Ils seront plus faciles à installer dans les cours et les petits jardins. Notre réflexion se poursuit afin de trouver les meilleures solutions pour nos habitants dans le respect de la réglementation.

RÉFORME DU FINANCEMENT

Vers l'équité et la maîtrise des coûts

Traitement des déchets professionnels

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, en charge de la gestion des déchets ménagers, révisé son dispositif pour inclure les déchets assimilés des professionnels.

Contrairement aux déchets ménagers, la collecte des déchets professionnels n'est pas obligatoire, laissant certains professionnels gérer leurs déchets de manière privée. La réglementation stipule qu'une collectivité publique peut choisir de collecter et traiter ces déchets moyennant une redevance spéciale.

En 2022, la Communauté a initié une réflexion sur le financement de la collecte. Un courrier d'information a été adressé aux entreprises en décembre 2022, suivi de réunions publiques avec les entreprises, en septembre 2023, pour discuter de la mise en place d'une redevance équitable.



Réunion publique avec les entreprises, le 5 septembre 2023



Vers la réduction, le recyclage et la valorisation

Accompagnement des entreprises

Notre objectif est avant tout de réduire les déchets et les dépenses, d'informer, sensibiliser et transformer les entreprises en experts du recyclage. En encourageant des pratiques écoresponsables (réduire, réutiliser et recycler), nous visons à réduire les dépenses des professionnels tout en favorisant un impact positif sur l'environnement. Le service "Prévention et relation usagers" va accompagner les entreprises pour réduire la redevance en limitant la production de déchets à la source, en compostant les biodéchets, et en améliorant le tri des emballages, du papier, du verre et des cartons.

Nouvelle approche

Calcul de la redevance

Le calcul de la redevance spéciale vise à promouvoir le tri et la réduction des déchets tout en garantissant une répartition équitable des coûts. Les entreprises concernées sont celles générant plus de 1100 litres de déchets par semaine, soit

environ 21% des producteurs identifiés. Les tarifs varient en fonction du volume et de la fréquence de collecte, avec des coûts de 0,04€/litre (40€/m³) pour les ordures ménagères et 0,02€/litre (20€/m³) pour la collecte sélective.

Adaptation au paiement de la TEOM

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), deux scénarios se présentent : si la TEOM est supérieure à la redevance spéciale, celle-ci n'est pas facturée ; sinon, le montant de la TEOM est déduit de la redevance facturée.

Le conseil communautaire s'engage à calculer la redevance au plus juste en fonction du service rendu.

La mise en œuvre

Le calendrier prévoit la contractualisation individuelle avec les professionnels en 2024 et le début d'application de la redevance au début de l'année 2025. La personne chargée de la redevance spéciale prendra contact avec chaque professionnel concerné, directement sur le lieu de l'activité, à partir du printemps de cette année 2024.

Redevance spéciale =
coût du service rendu – TEOM

Formule de calcul du coût du service rendu :

nombre de bacs x volume de bacs x
fréquence de collecte hebdomadaire x
nombre de semaines d'activité x 0,02€ ou
0,04€ (en fonction du type de déchet)

L'EAU AU CENTRE DE TOUTES NOS ATTENTIONS



Optimisation des ressources en eau

La communauté de communes axée sur des investissements stratégiques

Dans un contexte de plus en plus préoccupant en matière de gestion de l'eau, la Communauté de communes s'engage résolument dans une démarche visant à renforcer la sécurité et la durabilité de son réseau hydrique. À travers des investissements stratégiques, la collectivité met en œuvre des mesures drastiques pour sécuriser les capacités de production et de stockage, renouveler les réseaux existants, et améliorer la recherche ainsi que la réduction des fuites.

Des économies et la réduction de fuites en priorité

L'intercommunalité investit considérablement afin de sécuriser les capacités de production et de stockage garantissant ainsi une offre stable et suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

Un des axes majeurs est la réduction des fuites. Consciente que chaque goutte compte, la collectivité s'est attaquée de front, depuis qu'elle en a la compétence, à ce problème en entreprenant des actions de renouvellement des réseaux vieillissants, souvent responsables

de pertes importantes. Ces travaux permettent d'assurer une distribution plus efficace de l'eau, en limitant les pertes.

Parallèlement, le service des eaux déploie progressivement l'installation de compteurs intelligents chez les abonnés, là où c'est possible. Cette installation dépend de la connectivité au réseau privé LoRaWAN*. Avec ces nouveaux appareils, la consommation est enregistrée en télé-relevé. Votre consommation d'eau n'est plus estimée mais connue quasiment en temps réel grâce à un système qui enregistre le volume de vos consommations et les transmet régulièrement au service. Lorsque vous en êtes équipé, vous pouvez ainsi suivre votre consommation sur internet. L'objectif est de mieux contrôler votre consommation d'eau, repérer les fuites éventuelles et mieux lutter contre le gaspillage de nos ressources.

Au-delà de la préservation et de l'optimisation, la Communauté de communes affiche une volonté ferme de promouvoir la réutilisation des eaux usées (REUT). En mettant en place des initiatives de recyclage des eaux traitées, elle cherche à réduire la pression exercée sur ses ressources naturelles en eau.

Tous ces investissements démontrent notre engagement concret en faveur de la préservation de l'eau, tout en contribuant à l'amélioration constante de nos services. Une succession de petits pas significatifs vers un avenir où l'eau reste considérée comme une ressource vitale et précieuse.



Chemin du Paty à Fontvieille



Avenue Durand Maillaine à Saint-Rémy-de-Provence

LES NOUVEAUX COMPTEURS

Le déploiement de ces nouveaux compteurs est progressif sur notre territoire selon l'état de vétusté de votre compteur actuel et la connectivité au réseau LoRaWAN*. La durée de vie d'un compteur classique est de 15 ans environ.

Si votre compteur a été changé, vous serez informé par courrier.

**Protocole radio de télécommunication permettant la transmission de petits paquets de données en bas débit, adapté aux objets connectés.*



Installation d'un nouveau compteur



Rénovation des réseaux avenue des Alpilles à Saint-Etienne-du-Grès

DE NOUVEAUX TARIFS

Pour une consommation de l'eau plus responsable

Ce qui change depuis 2023 pour les usagers



Depuis janvier 2023, de nouveaux tarifs ont été mis en place pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

L'objectif est de garantir la stabilité financière de ces services publics et d'encourager les utilisateurs à adopter une consommation responsable.

Les tarifs se composent d'une partie fixe pour l'abonnement et d'une partie variable en fonction de la consommation. Ces tarifs n'avaient pas été ajustés depuis 2018.

La partie fixe de l'eau potable a été augmentée de + 10%, ce qui reste inférieur à l'inflation de + 12% observée entre 2018 et 2022. Par exemple, l'abonnement pour les compteurs les plus courants passe de 35 à 39€

(DN 15 mm) et de 47€ à 52€ (DN 20 mm). Pour l'assainissement collectif, l'abonnement a également augmenté de + 10% passant de 41€ à 45€.

Concernant la partie variable de l'eau potable, des tarifs différenciés ont été établis en fonction des volumes consommés, regroupés en trois tranches. La partie variable pour l'assainissement collectif est passée d'un tarif unique de 0,9519€ HT/m³ à 1,05 HT/m³. Cette augmentation aura un impact limité sur les besoins essentiels, car la plupart des foyers consomment moins de 120 m³ par an. Globalement, les nouveaux tarifs restent inférieurs à la moyenne nationale et départementale pour les usagers de la Communauté de communes.

Avez-vous consulté votre guide des écogestes ?

Découvrez "Mon guide des éco gestes d'eau"
Il vous est fourni dans l'enveloppe avec ce Mag'.

À LA MAISON

- Privilégiez l'eau du robinet à l'eau en bouteille. C'est plus écologique et plus économique !
- Installez un mousseur sur vos robinets. Le débit est réduit de 30 à 50% mais la pression elle, ne diminue pas.
- Prenez des douches plutôt que des bains.
- Équipez votre chasse d'eau d'un mécanisme économique.
- Faites tourner votre lave-vaisselle et votre lave-linge uniquement quand ils sont pleins et utilisez les programmes économiques.
- Évitez de laisser couler l'eau inutilement.
- Rapidez et faites réparer les fuites.
- Né passez pas de médicaments, de lingettes, d'huiles de friture ou d'huiles ménagères ni de produits nocifs (peintures, solvants) dans l'évier ou dans les toilettes. Tous ces produits polluent nos eaux usées et nos stations d'épuration.
- Si vous n'êtes pas raccordés à l'assainissement collectif, un colmaté est obligatoire tous les 8 ans.

À L'EXTÉRIEUR

- Je lave ma voiture dans une station avec un lavage par jet d'eau haute pression moins consommateur d'eau que le système à rouleaux ou le lavage manuel.
- Je jette mes déchets à la poubelle. Ex : Un mégot dans les caniveaux = 500 litres d'eau pollués.
- J'utilise des produits de lavage sans eau.

DANS LE JARDIN

- Je collecte des eaux de pluie grâce à un récupérateur d'eau.
- Évitez un gazon à gazon.
- Évitez d'arroser le matin ou le soir. Cela réduit les pertes d'évaporation.
- Épandez du compost à mon jardin et je paillis aux pieds de mes plantations. Cela augmente la capacité de rétention d'eau de mon sol.
- Je choisis des plantes méditerranéennes adaptées à ma région et moins gourmandes en eau.

Optimiser l'économie d'eau

La Communauté de communes vous offre des mousseurs d'eau !



Un mini kit vous est offert avec ce mag'



Dans notre quête constante de réduire la consommation d'eau, l'installation de mousseurs d'eau est un dispositif ingénieux, rapide et simple à mettre en place.

Un mousseur d'eau c'est quoi ? Connus également sous le nom d'aérateurs, ce sont des dispositifs intégrés aux robinets qui régulent le débit d'eau en y introduisant de l'air. Ce processus permet de maintenir une pression constante tout en réduisant la quantité d'eau réellement utilisée.

Si vous installez votre mousseur dans la cuisine ou la salle de bains, vous pourrez réaliser des économies tout en adoptant une pratique plus respectueuse de l'environnement car vous consommerez moins d'eau et moins d'énergie. L'utilisation d'un mousseur permet en moyenne de réduire de 30% la consommation d'eau.

Si ce premier mousseur est offert par la Communauté de communes, vous pourrez facilement vous en procurer de nouveaux, pour tous les robinets de votre domicile, dans votre magasin de bricolage.

C'est très simple ! Le mode d'emploi est à télécharger grâce au QR Code.

VERS UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

La REUT

Une initiative innovante et écologique



Dans un contexte national marqué par la rareté de l'eau, la préservation de cette ressource cruciale figure au cœur des priorités politiques. Tant la Communauté de communes que l'ensemble des acteurs s'engagent activement à réduire la consommation d'eau à l'échelle nationale et territoriale.

Face à l'accroissement des périodes de sécheresse et des changements climatiques, notamment des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, le "Plan Eau" instauré en avril 2023 par le Gouvernement vise à renforcer et à promouvoir les comportements économes en eau.

Un engagement novateur

C'est dans ce cadre que l'intercommunalité a déjà lancé un projet de réutilisation des eaux usées traitées de ses stations d'épuration pour la REUT urbaine. Ce projet vise à évaluer la réutilisation des eaux usées dans des actions de défense incendies des massifs forestiers, ainsi que dans le lavage des quais de déchèteries, des véhicules utilitaires et des bennes à ordures ménagères ou l'arrosage des espaces verts. Dans ce cadre, la REUT de la Communauté de communes a été officiellement labélisée en tant qu'initiative "France Expérimentation", érigeant notre intercommunalité comme la seule entité publique à bénéficier de cette distinction pour la REUT urbaine.



Accompagner les agriculteurs

Les eaux usées traitées de la station d'épuration de Maussane-les-Alpilles devraient également être utilisées au printemps 2024 pour irriguer quatre exploitations agricoles volontaires. La Communauté de communes reste, à ce jour, dans l'instruction de ce dossier par les services de l'Etat.

Ce sont 250 hectares d'oliviers et d'amandiers qui pourront bénéficier de cet arrosage pendant une phase d'expérimentation de trois ans, sous la surveillance de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la Société du canal de Provence et le Centre technique de l'olivier. Une solution durable qui évite de puiser dans les nappes phréatiques fragilisées par les sécheresses successives.

Répondant aux défis transversaux de l'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau demeure une priorité majeure.



Gérard Béréziat, directeur du service des eaux était présent pour animer une table ronde sur la REUT au forum de l'eau du 3 février 2024 au Musée des Alpilles



Sophie et Christophe SIMONCINI
devant leur boutique Bike in Alpilles

"Mon projet de boutique" au Paradou

Quel bilan deux ans plus tard ?

Ces boutiques du Paradou illustrent parfaitement la volonté des acteurs locaux d'offrir des commerces s'inscrivant durablement dans les centres villages.

Éviter les rideaux fermés et les centres des villages vidés de leur commerces de proximité, c'est l'objectif de l'initiative portée depuis plusieurs années par un partenariat entre la Région Sud, Initiative Pays d'Arles et la Banque Publique d'Investissement auxquelles se sont associées en 2023 la municipalité du Paradou et la Communauté de communes. Les avantages offerts aux entrepreneurs sont nombreux et représentent une aubaine pour le lancement de leurs activités commerciales.

Un accompagnement sur-mesure

Quatre mois se sont écoulés entre l'appel à candidature, le choix des entrepreneurs et l'installation dans les locaux. Un délai court lorsque l'on sait que c'est souvent le projet d'une vie qui se concrétise. En mars 2024, cela fera deux ans que ces deux boutiques ont ouvert leurs portes avec succès. Les entrepreneurs ont d'abord bénéficié d'une période de grâce avec un loyer exceptionnel de 1€ par mois pendant les six premiers mois d'activité avec 250€ ou 150€ par mois pendant six mois puis 300€ ou 500€ par mois selon la taille de la boutique.

Une mesure qui allège les charges financières initiales pour permettre aux nouveaux commerçants de se concentrer sur le développement de leurs activités, accompagnées de l'expertise pointue des partenaires.

Un suivi post-installation a été assuré pour accompagner les nouveaux commerçants dans les premiers mois d'exploitation, garantissant ainsi une transition réussie vers la vie commerciale du village



GROS PLAN SUR LES NOUVELLES BOUTIQUES DU PARADOU

SOPHIE & CHRISTOPHE SIMONCINI

Bike in Alpilles

Une aventure cycliste dans les Alpilles

Christophe, passionné de VTT, a initié son activité de réparation dans le garage de sa maison au Paradou. Lorsqu'il a appris l'existence d'un appel à projets pour une boutique à l'essai, il a décidé de se lancer en soumettant sa candidature et en embarquant son épouse dans l'aventure.

Leur offre englobe l'entretien, la réparation, la location et la vente de tous types de vélos et d'accessoires. Grâce au bouche-à-oreille et à leur présence active sur les réseaux sociaux, ils ont réussi à développer une clientèle diversifiée, composée d'habitues, de touristes, d'hôtels et de campings.

Après près de deux ans d'activité, le bilan est positif, dépassant même leurs objectifs initiaux. Ils travaillent à élargir leurs partenariats tout en se fixant des limites pour garantir un service impeccable.

La boutique est ouverte toute l'année, du mardi matin au dimanche midi, afin de répondre aux besoins de leur clientèle fidèle et croissante.

Bike in Alpilles : 06 63 14 12 75
www.bikeinalpilles.fr



Sophie et Christophe SIMONCINI

CAMILLE HOTEMAN

La couronne Tissus

Une passion transformée en réalité

Étudiante en Lettre, Camille nourrissait depuis de nombreuses années l'idée de créer sa boutique de tissus, sans jamais être certaine que cela se concrétiserait un jour. Cependant, en tant que Reine d'Arles, elle faisait face à des difficultés pour se procurer de la soie, devant souvent se rendre à Lyon ou à Paris pour s'approvisionner, malgré une demande bien réelle dans la région.

C'est lorsqu'elle a découvert l'appel à candidature que Camille a décidé de saisir l'opportunité. Avec le soutien d'Initiative Pays d'Arles et de la Communauté de communes, elle a pu concrétiser son rêve en créant sa micro-entreprise. Les premiers mois d'activité de sa boutique ont été vite couronnés de succès. Sa clientèle se compose non seulement de ceux qui portent le costume d'Arles, mais également de passionnés de reconstitutions historiques avec des costumes d'autres régions, ainsi que de personnes intéressées par des tissus pour l'ameublement.

Facebook : La Couronne
Instagram : la couronne tissus



Camille HOTEMAN dans sa boutique



©Mélanie Quesada

À la découverte des Savoir-Faire des Alpilles

Un voyage à travers les métiers d'art et du terroir



Les Alpilles abritent un patrimoine culturel riche et diversifié. Au-delà de nos paysages à couper le souffle, cette région est également le berceau de nombreux métiers d'art et d'un terroir exceptionnel. Le programme "À la rencontre des savoir-faire" offre aux visiteurs une opportunité exceptionnelle de plonger dans cet univers fascinant où se mêlent métiers d'art et d'artisanat.

Les métiers d'art des Alpilles

Les Alpilles sont le foyer d'artisans talentueux qui perpétuent des savoir-faire : ébéniste, souffleur de verre, santonnier, plumassière, feutrière, plasticien photographe, coutelier ou décorateur... Le programme offre aux participants la possibilité d'explorer ces métiers de près, en visitant ces ateliers où l'on peut observer ces artisans à l'œuvre ou même participer à des ateliers pratiques.

Le terroir des Alpilles est tout aussi fascinant que ses métiers d'art. Les oliviers, les vignobles, les vergers et les champs de lavande sont autant de joyaux qui façonnent

le paysage agricole local. Le programme propose des visites guidées, de domaines agricoles et de producteurs locaux, offrant ainsi aux participants l'occasion de comprendre les techniques de culture, de récolte et de transformation des produits du terroir. Fromages, confiseries, huiles d'olive, vins ou miels peuvent être dégustés pour terminer cette visite en douceur.

Toutes les informations nécessaires pour planifier ce périple sont accessibles sur la page dédiée sur le site internet alpillesenprovence.com. Horaires d'ouverture et coordonnées des artisans sont à portée de clic !



ALPILLES
PROVENCE

Prune Faux,
plumassière



Alban Gaillard,
souffleur de verre



Mon adresse miel

"À la rencontre des savoir-faire des Alpilles" est bien plus qu'un simple programme touristique

Il s'agit d'une expérience immersive qui permet aux visiteurs de plonger au cœur de l'authenticité de notre beau territoire. Que l'on soit passionné par les métiers d'art ou amateurs de saveurs, d'arômes et de culture, ce programme est une invitation à explorer les trésors cachés de cette terre provençale, et à s'immerger dans la magie du savoir-faire des Alpilles.

Pour découvrir les portraits de ces artisans des "Savoir-faire des Alpilles" :

<https://www.alpillesenprovence.com/a-la-rencontre-des-savoir-faire-des-alpilles/>



"À la rencontre des savoir-faire des Alpilles", initié par la Communauté de communes, est co-porté par la Chambre des métiers et de l'artisanat PACA et soutenu financièrement par l'Europe, la Région Sud et le PETR du Pays d'Arles grâce au programme européen LEADER.



Journée de découverte des métiers et entreprises du territoire, le jeudi 15 février 2024. L'entreprise FLORAME a reçu tous les partenaires dès le matin pour une visite de son site (photo de gauche). Hervé Chérubini et Yves Faverjon ont signé une convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat PACA représentée par Daniel SALENC, président au niveau départemental, aux ateliers BriZepierre, à Fontvieille (photo de droite) avant une visite du moulin Cornille à Maussane-les-Alpilles.



La Pépinière - Incubateur d'entreprises La Bergerie

Un hub d'innovation et d'accompagnement entrepreneurial

Depuis juillet 2021, la Bergerie a ouvert ses portes aux entreprises et porteurs de projets, devenant un véritable catalyseur économique et innovant au cœur du territoire. Elle sert de point de rencontre et d'accompagnement pour les entreprises, offrant bien plus que des équipements. Les entrepreneurs bénéficient d'une mise en relation avec des experts, de conseils personnalisés et d'informations sur les aides au développement.

Réussite et labellisation

Après seulement deux ans d'exploitation, la Bergerie a obtenu le prestigieux label "Sud Labs" de la région Sud en 2023. Le projet s'aligne parfaitement avec la stratégie régionale visant à soutenir des services innovants.



De nombreuses activités

Dans le cadre de cette labellisation, la Bergerie se positionne sur la transformation numérique du territoire et organise divers événements, dont "Les jeudis du numérique". Ces rendez-vous sensibilisent les entreprises à l'intelligence artificielle générative et incluent des ateliers de médiation numérique ainsi que des ciné-débats. Le lieu reste ouvert au grand public avec des journées portes ouvertes et des événements thématiques. La Bergerie coopère également avec les institutions publiques et privées qui gravitent autour

de l'entrepreneuriat pour que chaque entrepreneur trouve les solutions adaptées à ses besoins.

Un accompagnement personnalisé

La Bergerie offre un accompagnement de qualité aux startups, avec un animateur dédié, Julien Cantoni, qui a une solide expérience entrepreneuriale. Les services incluent des entretiens individuels, un travail technique sur la recherche et le développement, des levées de fonds, des ateliers thématiques et de co-développement, des rencontres réseaux et de financeurs, favorisant ainsi une montée en compétence rapide des entreprises incubées.

Comment candidater ?

Les entreprises souhaitant rejoindre la Bergerie doivent répondre à certains critères, notamment avoir moins de 5 ans



Atelier à la Bergerie



©Pierre Rouby

d'immatriculation, apporter une plus-value au territoire des Alpilles et avoir l'intention de développer leur activité sur le territoire à moyen terme. Les candidatures peuvent être envoyées au Service économie de la Communauté de communes.

Service économie : 04 90 54 54 20
economie@ccvba.fr



INTERVIEW

YVES FAVERJON

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À
L'ÉCONOMIE ET AU TOURISME

► Quelle a été la motivation principale derrière la création de la Bergerie ?

YF : La Bergerie c'est d'abord un lieu, un espace dédié aux entreprises en devenir, aux très jeunes entreprises, qui offre un cadre convivial, favorable à leur développement. En ouvrant cet espace, la Communauté de Communes s'est donnée comme principal objectif de faciliter les premières années d'existence des jeunes chefs d'entreprises pour leur permettre de mobiliser toutes leurs énergies et leurs savoir-faire au développement de leur société. L'autre objectif est d'ancrer les entreprises sur le territoire afin qu'au sortir de la Bergerie elles continuent à prospérer dans les Alpilles pour créer emplois et richesse et s'insérer durablement dans l'écosystème.

► Pouvez-vous nous dire comment la Bergerie contribue concrètement à soutenir ces jeunes chefs d'entreprise ?

YF : L'ouverture de la Bergerie relève d'un projet engagé en 2019 et rendu possible grâce à la volonté de la Commune de Fontvieille et de la Communauté de Communes. La volonté des élus qui ont initié le projet s'appuie sur deux constats simples. D'une part, dans les Alpilles et au-delà, nous sommes dans une économie dynamique, il y a de nombreuses petites entreprises qui cherchent à se développer et ne trouvent pas toujours le lieu adapté à leur croissance. D'autre part, à chaque étape de la vie d'une entreprise il faut une réponse adaptée en terme d'immobilier. La Bergerie constitue une première brique dans le parcours immobilier de l'entreprise.



Tourisme dans les Alpilles

Une fréquentation qui se prolonge en automne

La saison estivale dans les Alpilles a révélé un bilan touristique oscillant entre une affluence équilibrée sur les ailes de saison et une légère baisse du mois de juillet traditionnellement prisé.

Cette dynamique souligne l'importance croissante des saisons intermédiaires, d'octobre à mai, dans le calendrier touristique du territoire. Les Alpilles continuent d'attirer les Français et plus particulièrement les habitants de la Région Sud mais aussi un public international diversifié. Les visiteurs d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni occupent une place de choix. Ces touristes internationaux ont été rejoints cette année par les Australiens, les Néozélandais et les Sud-Africains venus en nombre pour assister aux matchs de rugby de leur équipe respective lors de la Coupe du monde 2023.

Vers une transformation de l'accueil

Ce changement dans les habitudes de visite se reflète aussi dans l'accueil.

L'accueil numérique dans les offices de tourisme prend de l'ampleur, avec une augmentation notable des demandes en ligne, tandis que l'accueil physique connaît une légère diminution.

Bien que les accueils physiques soient moins nombreux, ils deviennent plus approfondis, les visiteurs posant davantage de questions et exprimant un intérêt accru pour les activités en famille. Une offre plus élargie d'activités sur le territoire et même au-delà leur est systématiquement proposée.

La tendance du "last minute" gagne en importance, notamment en août, reflétant ainsi une plus grande flexibilité chez les visiteurs dans le choix de leur destination de vacances.

Les Alpilles demeurent une destination prisée, attirant un public varié tout au long de l'année. L'équilibre entre la fréquentation estivale et celle des saisons intermédiaires dessine le portrait d'une destination touristique dynamique, en constante adaptation aux préférences changeantes de ses visiteurs.

L'année 2024 s'annonce d'ores et déjà réjouissante avec l'accueil des nombreux supporters attendus pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.



OPTIMISER VOTRE BUDGET

Favoriser les énergies renouvelables

Le Bureau Info Énergie à votre service



La question de l'énergie et de son impact sur notre environnement et sur nos portefeuilles est de plus en plus cruciale. Si vous aspirez à faire des économies tout en contribuant à la transition énergétique, Maria Guillot, conseillère du Bureau Info Énergie, est là pour vous guider de manière personnalisée et gratuite. Vous pourrez réduire votre consommation énergétique, rénover votre domicile, changer vos équipements, tout en bénéficiant des énergies renouvelables.

Des conseils adaptés à vos besoins

La première étape vers une consommation énergétique plus responsable est la sobriété, l'énergie que l'on ne consomme pas. La deuxième étape consiste ensuite en la rénovation de votre habitation. Le Bureau Info Énergie vous accompagne dans ce processus, en vous fournissant des conseils adaptés à votre situation. Que ce

soit la rénovation de votre toiture, l'isolation de vos murs ou le remplacement de vos fenêtres, chaque action compte ! Une meilleure isolation et des équipements plus performants contribuent non seulement à la réduction de votre empreinte écologique, mais également à des économies substantielles sur votre facture énergétique. De plus, la thermographie réalisée sur notre territoire (*voir sujet À la Une*) nous



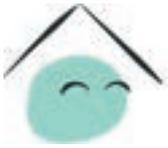
Maria Guillot, en rendez-vous à la Communauté de communes avec un usager

donne des outils essentiels pour affiner le diagnostic de votre habitation.

Changement d'équipements

Adoption d'énergies renouvelables

Maria Guillot vous guide également dans le choix d'équipements plus économes en énergie. Des appareils électroménagers aux systèmes de chauffage, l'objectif est de vous orienter vers des solutions plus durables et efficaces. En outre, le Bureau peut vous conseiller sur la production d'énergies renouvelables, telles que l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

chauffage géothermique. Ces solutions, en plus d'être écologiques, permettent également générer des économies à long terme.

Les aides financières pour vos projets écologiques

Engager des travaux de rénovation énergétique peut représenter un investissement important. Cependant, de nombreuses aides financières et subventions sont disponibles pour soutenir vos projets. Le Bureau Info Énergie vous informera sur les différentes opportunités d'aides, pour maximiser vos économies.

Une permanence gratuite

Pour tous les habitants du territoire

Faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables est désormais

à la portée de chacun.

Pour bénéficier de ces conseils personnalisés, le Bureau Info Énergie offre une permanence gratuite à tous les habitants du territoire. Que vous soyez propriétaire occupant, bailleur ou locataire, notre conseillère Énergie est disponible sur rendez-vous, dans votre commune ou au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au moins une fois par mois, prête à répondre à vos questions et à élaborer avec vous une stratégie sur mesure pour optimiser votre consommation énergétique.



RENDEZ-VOUS

Pour les prises de rendez-vous dans votre commune ou au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (23 avenue des Joncades Basses 13210 Saint-Rémy-de-Provence) : info.energie@ccvba.fr ou **04 90 54 54 53**

Permanences dans les communes de 9h à 12h	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 ^{ère} semaine du mois	1 ^{er} lundi du mois Les Baux de Provence	1 ^{er} mardi du mois Aureille	1 ^{er} mercredi du mois Mouriès	1 ^{er} jeudi du mois Eygalières	CCVBA
2 ^{ème} semaine du mois	2 ^{ème} lundi du mois Fontvieille	2 ^{ème} mardi du mois Saint-Etienne du Grès	2 ^{ème} mercredi du mois Paradou	2 ^{ème} jeudi du mois Saint-Rémy-de-Provence	CCVBA
3 ^{ème} semaine du mois	CCVBA	3 ^{ème} mardi du mois Mas Blanc des Alpilles	3 ^{ème} mercredi du mois Mouriès	3 ^{ème} jeudi du mois Maussane-les-Alpilles	CCVBA
3 ^{ème} semaine du mois	4 ^{ème} lundi du mois Fontvieille	CCVBA	4 ^{ème} mercredi du mois CCVBA Fresque du Climat 14h - 17h	4 ^{ème} jeudi du mois Saint-Rémy-de-Provence	CCVBA

AGIR ENSEMBLE

L'atelier de la Fresque du climat pour tous

Les bouleversements climatiques liés aux activités humaines sont aujourd'hui une réalité indéniable, engendrant des conséquences directes sur notre environnement : des températures de plus en plus élevées, des sécheresses plus graves et des risques d'incendie plus fréquents, des inondations et un appauvrissement de la biodiversité.

Face à cette urgence, l'atelier de la Fresque du climat se présente comme une initiative, offrant à chacun l'opportunité de s'engager activement dans la lutte contre le changement climatique. Organisé le quatrième mercredi de chaque mois au siège de la Communauté de communes, il transcende la simple dimension pédagogique pour devenir un catalyseur de compréhension et d'action.



Fresque du climat en cours de réalisation

Un outil de référence

Accessible gratuitement à tous les habitants, à partir de 14 ans, cet atelier vise à démocratiser la compréhension des enjeux liés au climat de manière concrète. En offrant une formation approfondie sur le changement climatique, il donne aux individus les clés nécessaires pour s'approprier le défi de l'urgence climatique. La Fresque du Climat est un outil neutre et objectif. Elle est fondée sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

Rencontres et échanges

Participer à l'Atelier de la Fresque du Climat offre également une opportunité précieuse de rencontrer d'autres habitants partageant les mêmes préoccupations environnementales. Ces rencontres favorisent l'échange d'idées, d'expériences et de solutions. En réunissant des esprits engagés, l'atelier crée une synergie locale, stimulant la créativité individuelle et collective pour faire face au défi climatique.

Trouver des solutions

L'un des aspects les plus enrichissants de cet atelier réside dans la possibilité de découvrir ensemble des actions concrètes à mettre en place au quotidien. En échangeant sur des expériences et des réussites locales, les participants s'inspirent mutuellement pour réduire leur empreinte carbone. L'objectif est de transformer les connaissances acquises en actions, permettant ainsi à chacun de contribuer activement à la préservation de notre planète.



DES SOLUTIONS SUR MESURE

Optimisation énergétique

Des bâtiments communaux et intercommunaux



En 2023, Benjamin Isambard, économiste de flux (spécialiste en gestion énergétique) au sein de la Communauté de communes, a examiné de manière approfondie la consommation énergétique des bâtiments municipaux et intercommunaux du territoire. L'objectif principal de son travail était de réduire les coûts énergétiques et d'optimiser les dépenses pour les collectivités.

Son travail a porté sur l'examen des flux énergétiques des bâtiments, incluant la consommation d'électricité et de gaz. Benjamin a pris en compte des aspects tels que l'historique des consommations annuelles et leurs évolutions mensuelles sur une année de référence.

Les études solaires réalisées ont permis d'évaluer le potentiel de production d'électricité via des panneaux solaires et la possibilité de produire de l'eau chaude avec des panneaux solaires thermiques. De plus, une étude thermographique a identifié les défauts d'isolation dans les bâtiments, assurant une approche complète.

À la suite de ces audits, les communes, en fonction de leurs ressources financières, peuvent désormais envisager des travaux à moyen ou long terme pour améliorer leur efficacité énergétique. Ces options de travaux sont adaptées aux capacités techniques et financières spécifiques de chaque commune.

Examen approfondie de la consommation énergétique des bâtiments municipaux et intercommunaux du territoire

Avez-vous consulté notre nouveau site internet ?

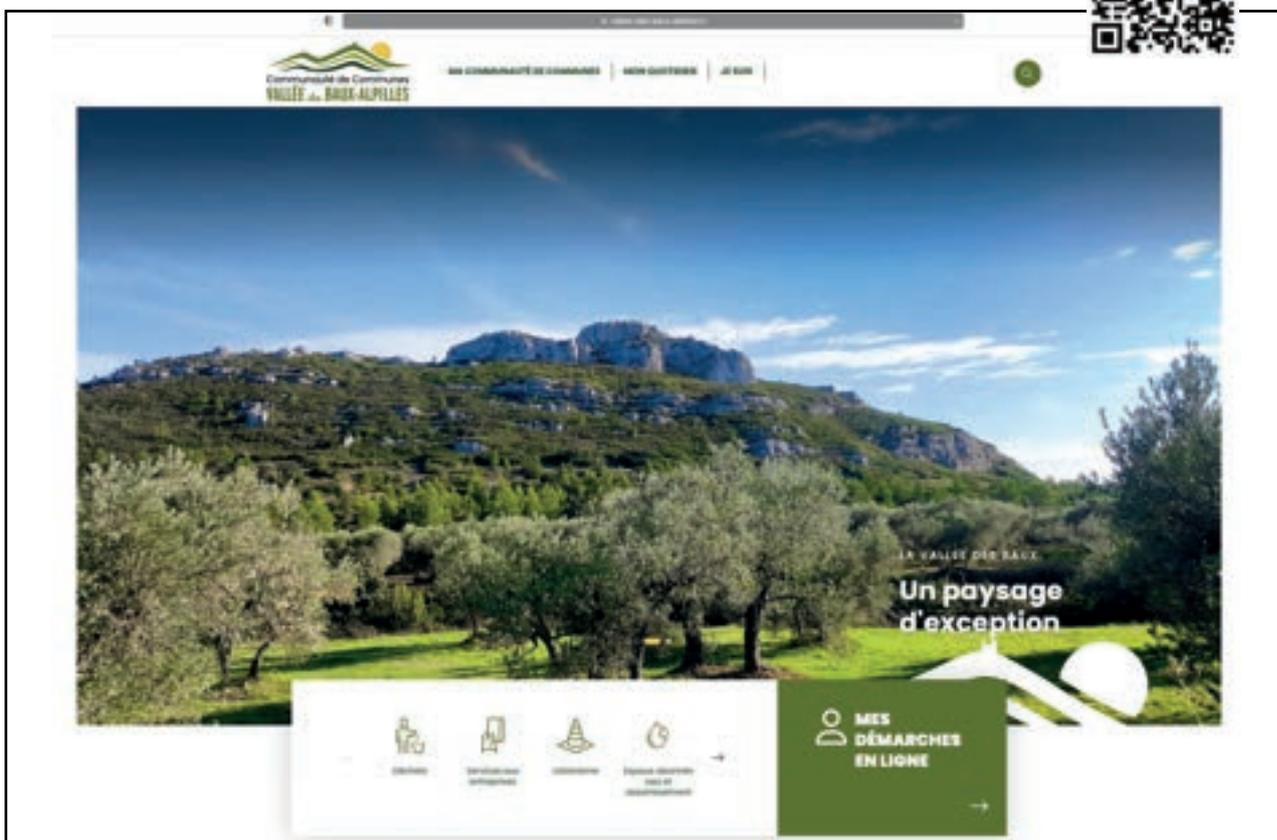
En ligne depuis le mois de juillet 2023, le site internet de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a été conçu pour vous faciliter la vie.

Ce portail moderne et convivial a été pensé pour vous offrir un service en ligne intuitif, vous permettant de rester informés de l'actualité de notre intercommunalité et de simplifier vos démarches administratives. Il a également été conçu pour être conforme aux standards d'accessibilité numérique RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) qui permet de rendre les contenus compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap.

Vous y trouverez :

- ▶ Les dernières actualités
- ▶ Les démarches en ligne (eau et assainissement, déchets, tourisme et énergie)
- ▶ Notre carte interactive avec la liste de tous nos équipements
- ▶ Toutes nos publications
- ▶ Toutes les coordonnées utiles, les horaires d'ouverture du siège et de nos déchèteries, et un formulaire de contact en ligne pour nous faire part de vos questions et suggestions.

Rendez-vous sur <https://www.vallee-des-baux-alpilles.fr/>



Suivez-nous également

sur les réseaux sociaux



FACEBOOK



INSTAGRAM



LINKEDIN CCVBA



LINKEDIN LA BERGERIE



YOUTUBE

Notre lettre d'info

Pour suivre notre actualité directement depuis votre boîte mail, n'hésitez pas à vous abonner à notre lettre d'info via le lien :

<https://www.vallee-des-baux-alpilles.fr/lettre-dinformation/>



INTERVIEW GÉRARD GARNIER

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA COMMUNICATION

► Pourquoi avoir initié la refonte du site internet de la Communauté de communes ?

Le site préexistant était obsolète sur le plan de la conception et de la convivialité. La refonte a permis de mettre en place une interface plus moderne et plus intuitive. Le site internet doit être le principal point de contact entre la Communauté de communes et les habitants qui doivent y trouver toutes les informations nécessaires, sur ordinateur, sur tablette ou sur smartphone. Nous voulions que le nouveau site reflète l'image de notre dynamisme, de l'investissement total des agents et des élus.

Il répond également aux exigences du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Ces exigences sont cruciales pour garantir que le site soit accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, conformément aux principes d'égalité des chances et de non-discrimination.

► Pourquoi notre présence sur les réseaux sociaux est-elle devenue indispensable ?

Il faut vivre avec notre temps ! Cela permet une communication directe avec les habitants. Nous répondons à leurs questions aussi souvent que nous le pouvons. Cela garantit une diffusion efficace et rapide de l'information à un plus large public et permet aussi de renforcer le lien de confiance entre eux et notre collectivité.



Nous contacter :

Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

bienvenue@ccvba.fr

23, avenue de Joncades Basses Zone d'activité de La Massane

13210 Saint-Rémy-de-Provence

<https://www.vallee-des-baux-alpilles.fr>

Accueil : 04 90 54 54 20